

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de MODANE

Projet de création d'un aménagement hydroélectrique sur le Saint-Bernard. Communes de Modane et Saint-André

ENQUETE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS ECRITES ET COURRIERS

Conformément à l'Article R123-18 du Code de l'Environnement et à l'article 11 de l'Arrêté Préfectoral N° 2020-980 en date du 08.09.2020, nous MALET Jean-François Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de GRENOBLE(38) -Ordonnance de désignation N° E20000107/38 en date du 18.08.2020 pour conduire l'enquête publique sur la commune de Modane(73) du 29-09-2020 au 30.10.2020 ayant pour objet : La Création d'un aménagement hydroélectrique sur le Saint-Bernard, communes de Modane et Saint-André , notifions ce jour à M. Patrick RENON représentant le Maître d'ouvrage (SERHY Ingenerie), l'ensemble des observations écrites portées sur le Registre d'enquête ainsi que les différents courriers, écrits, annexés, remis au commissaire enquêteur ou déposés pendant la durée de l'enquête ou adressés par voie électronique sur l'adresse dédiée: ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Saint-Bernard Modane-Saint-André).

L'enquête publique relative au projet de création d'un aménagement hydroélectrique sur le Saint-Bernard ,communes de Modane et Saint-André, dont les modalités ont été prescrites dans l'arrêté Préfectoral N° 2020-980 du 08.09.2020 s'est déroulée du 29.09.2020 au 30.10.2020 , dans un climat serein et en respect des règles régissant l'organisation et le bon déroulement de l'enquête publique. Durant la totalité de l'enquête où le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences (Mardi 29.09.2020: 9h-12h, Vendredi 16.10.2020 :13h30-16h30, Vendredi 30.10.2020 : 13h30-16h30) cinq personnes ont rencontré ce dernier pour obtenir des renseignements sur l'objet de l'enquête, consulter le dossier, porter une observation écrite ou remettre un écrit. Une seule observation a été portée sur le registre papier et 4 notes ont été remises au commissaire enquêteur soit lors de ses permanences ou déposées dans le Registre hors permanence durant la totalité de l'enquête. En outre 10 observations ont été déposées sur l'adresse électronique dédiée : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

1° : Concernant les observations orales ou écrites portées sur le Registre papier mis à la disposition du public en Mairie de Modane(73).

- Lors de la première permanence tenue le 29.9.2020 de 9h à 12h, M. AMOUROUS dt: Quartier de Loutraz à Modane a rencontré le commissaire enquêteur pour s'informer du projet et se faire préciser certains points. Ce dernier qui n'a inscrit aucune observation s'est interrogé de savoir si son « droit d'eau historique » pour l'arrosage de son jardin serait maintenu.

-à l'occasion de la seconde permanence tenue le 16.10.2020 de 13h30 à 16h30 M. THOMAS ancien élu, demeurant Modane a déposé une observation favorable au projet se traduisant: « je suis favorable au projet, vu l'étude très sérieuse qui a été réalisée par la société SERHY »

2°Concernant les observations écrites déposées sur le site: ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.fr (Répertoriées de 1A à 10J).

N° 1A : déposée le 29.9.2020 par M. François CHEMIN Maire de FOURNEAUX(73).

Bonjour, je souhaite soutenir le projet de turbinage des eaux du St Bernard sur la commune de Modane, tel que porté par la Commune et la société Serhy dont je peux attester du sérieux tant d'une point de vue technique qu'environnemental. La Commune de Fourneaux a déjà traité avec eux et nous n'avons jamais rencontré aucun problème. Bien cordialement, F CHEMIN, Maire de Fourneaux.

N° 2B : déposée le 30.9.2020 par M. Joseph CONVERT responsable de la société Forges motrices du Gelon (73).

Monsieur le Commissaire enquêteur ,Notre entreprise, les Forces Motrices du Gelon, développe et exploite des centrales hydroélectriques dans les Alpes depuis plus de 60 ans.Le projet développé par l'entreprise SERHY sur le ruisseau de Saint Bernard à Bramans est un magnifique projet. Après lecture du dossier, et pour connaître le site, il s'agit d'un projet particulièrement emblématique de ce qui se fait en ce moment dans nos régions alpines.En effet, il s'agit là de la construction d'un ouvrage particulièrement productif, tirant partie des eaux de fonte de printemps et d'été, jusqu'à présent inexploitées. Chaque kWh produit viendra remplacer une énergie produite à partir de ressources fossiles polluantes ou remplacer celle de nos centrales nucléaires sur le déclin. L'avenir énergétique de notre pays est en marche.L'impact sur l'environnement et sur les populations locales est quant à lui particulièrement modéré sur ce genre de projet. Les ouvrages sont isolés, discrets pour ne pas dire quasiment invisibles une fois la phase chantier terminée.Malgré cette intégration particulièrement forte, cette réalisation viendra renforcer le patrimoine industrielle de la vallée. Nos vallées des Alpes, pionnières dans les industries de production, constatent aujourd'hui que leur attrait est toujours bien vivace. Les industries de loisir ont pour partie remplacer la production d'aluminium et les cartonneries, mais la houille blanche constitue bel et bien toujours un élément d'attraction inimitable de nos montagnes. Protégeons ce patrimoine qui n'est pas un musée, mais l'expression rayonnante d'un savoir-faire et d'un expertise de niveau mondial.Enfin, reste à évoquer l'entreprise SERHY, qui a la charge de réaliser ce beau projet. Nous travaillons avec eux et les côtoyons régulièrement. Je peux vous assurer, monsieur le Commissaire enquêteur, de la qualité de leurs réalisations, de leur professionnalisme et de la valeur de leurs engagements. Que ce soit pour la phase travaux aussi bien que pour la phase exploitation, le projet d'équipement du Saint-Bernard est assurément entre de bonnes mains.Veuillez accepter Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations. Joseph ConvertFMG+33627487934

N° 3C : Déposée le 3.10.2020 par M. Gerard GUICHON dt : quartier de Loutraz de Modane.

*Sujet: */centrale hydroélectrique sur le Saint Bernard /*Message: */1- L'implantation prévue de l'usine hydroélectrique se ferait dans une zone géologiquement instable juste en dessous d'une faille au niveau de l'ancienne carrière avec glissement de tout un pan de celle-ci. 2- Quelles seraient les nuisances sonores pour les habitants du haut de Loutraz si le projet se réalisait ? kktxt /Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre*

N°4 D : Déposée le 5.10.2020 par M. Laurent VOISIN de la Société SUMATEL pour M. Raphael GROS Gérant de la Société SUMATEL à LA BATHIE (Savoie).

Bonjour, veuillez trouver ci-après l'avis à transmettre à M. Le Commissaire enquêteur, émis par M. Raphaël Gros, domicilié à Saint Vital (Savoie), né le 13/11/1970 :Le projet présenté permet une bonne valorisation de la puissance hydraulique du Saint Bernard. Cela permet de produire de l'énergie renouvelable sans pollution en exploitant une ressource jusque-là inutilisée. La Savoie ne permet pas les projets de fermes solaires ni l'implantation des éoliennes dans nos paysages magnifiques à préserver. C'est donc avec ce type de projets (microcentrales hydroélectriques) que la Savoie peut contribuer au développement des énergies renouvelables et déprogresser dans la transition énergétique nécessaire. Il faut absolument soutenir et encourager ces projets et ceux qui les entreprennent. Il faut s'opposer à ceux qui ne veulent de réalisations que chez les autres. Avis très favorable pour ce projet d'utilité publique. Raphaël Gros

N° 5 E : Déposée le 6.10.2020 par M. Gérard GUICHON rédacteur de l'observation N°3C

*Sujet: */microcentrale sur le St Bernard /*Message: */Bonjour, Je suis favorable à l'utilisation hydroélectrique du St Bernard. Dans mon observation précédente je voulais simplement attirer l'attention des décideurs sur l'instabilité que représente la zone autour de l'ancienne carrière et sous laquelle serait construite la microcentrale. Cordialement. /Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre*

N° 6 F : Déposée le 22.10.2020 par M. GAGNIERE Gilles

*Sujet: */dépôt enquête publique aménagement hydroélectrique ruisseau du St Bernard Commune de Modane /*Message: */Le 22 septembre 2020 à 16h, j'ai déposé en Mairie et fait agraffer au cahier des remarques deux pages contenant mes remarques sur le projet d'aménagement hydroélectrique concernant le ruisseau du St Bernard Commune de Modane. Les sujets abordés sont la non prise en compte du glissement de Cotaz zéro et la forte suspicion de gisements archéologiques sur tout le parcours de l'ouvrage projeté. Bonne réception et je reste à votre disposition pour toute demande de complément. Gilles Gagnière 17 Rue du Charmaix 73500 Modane /Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.*

N° 7 G : Déposée le 22.10.2020 par M. Gilles GAGNIERE

*Auteur: */Famille Gagnière Claude /*Adresse de messagerie: */gilles.gagniere@sfr.fr /*Sujet: */Remise en état terrain /*Message: */Un reportage photo a été réalisé pour l'état initial. Dans l'étude d'impact le réseau d'eau vers les terrains n'a pas été évoqué c'est pourquoi nous vous demandons de bien rétablir l'amenée d'eau que les travaux vont coupés de loin en loin depuis le St Bernard. (Parfois servent de limite cadastrale). De plus on vous demandera de bien rester la largeur de travée projetée lors de la pose de la conduite. Merci par avance Pour La famille Gagnière Gilles Gagnière /*

N° 8 H: Déposée le 26.10.2020 par M. DUPLAN André

Sujet: */projet de Micro centrale du St Bernard sur les communes de Modane et St André /*Message: */Le projet va artificialiser une zone naturelle encore vierge au pied du parc de la Vanoise à proximité des sentiers de randonnée donnant accès aux vallons de POLSET et l'ORGERE depuis Modane avec la réalisation d'une prise d'eau ; l'installation d'une conduite forcée enterrée sur 1,5 km environ, en prairie et en forêt ; la création d'un tronçon de cours d'eau court-circuité d'environ 2 km ; l'installation d'une usine; et la création d'une piste d'accès. Les impacts du projet sur la faune et la flore sont sous-estimés. Il y a lieu, a minima, d'évaluer les incidences de la forte diminution du débit au sein du futur tronçon court-circuité, sur le cycle biologique et la disponibilité en habitats de l'ensemble des espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques. Il y a le risque que le débit réservé proposé maintienne le cours d'eau sur sa partie court-circuité une grande partie de l'année en situation d'étiage plus sévère que les étiages naturellement rencontré sur ce cours d'eau. Par ailleurs cette zone pourrait être impactée ultérieurement par le creusement du tunnel de base du Lyon-Turin qui peut modifier par les drainages qu'il occasionne les ressources en eau du secteur, voir son assèchement (tarissement des sources et des nappes phréatiques du versant). Cette situation ne semble pas avoir été prise en compte. En conclusion : La création de cette micro centrale hydroélectrique, compte tenu du coût environnemental élevé comparé au faible bénéfice énergétique ne paraît pas justifiée, d'autant plus qu'elle ne répond pas à un besoin énergétique dûment avéré sur ce territoire. Le risque de voir la population locale privée de toute possibilité d'approvisionnement en électricité est quasi nul. De plus la réalisation de cette micro centrale ne modifiera pas sensiblement, en faveur des énergies renouvelables, l'équilibre entre les différentes sources d'approvisionnement d'énergies de la région du fait de la présence de grands barrages en Maurienne Bissorte, Aussois, Mont Cenis. Répond-t-elle à un effet de mode et d'aubaine de green washing ? /Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre

N° 9 I : Déposée le 27.10.2020 par M. GENEST Christophe.

*Sujet: */piece 2 situation emplacement /*Message: */bonjour sur le paragraphe "ouvrages entre la prise d'eau et l'usine projetée" apparaît qu'un canal d'irrigation sur les charmettes mais il en existe aussi un canal d'irrigation pour les jardins de Loutraz a Modane. Pourquoi n'apparaît-t-il pas sur cette description ? lors du passage au débit réservé de 75 l/s , est ce que ce canal sera t il alimenté ? car ce canal alimente l'irrigation des jardins du haut de Loutraz jusqu'à l'arc. /Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre

N°10 J : Déposée par Mme BARDAGI Laetitia le 30.10.2020 à **23h40**

Sujet:

Projet de MicroCentrale sur le Saint-Bernard : impacts négatifs

Message:

Bonjour,

je me permets d'intervenir pour exprimer mon mécontentement et mon opposition à un tel projet. Je suis la porte-parole de plusieurs personnes qui n'ont pas eu le temps d'écrire leur remarques. En effet, me promenant tous les jours dans le site du Replaton, j'ai vu l'avis d'enquête publique affiché il y a moins de 2 semaines (nous sommes le 30/10)...

- 1. Impact négatif sur la faune et la flore de ce coin préservé des communes de Modane et de Saint-André : suppression des habitats, dérangement de la faune pendant les travaux qui débiteront au printemps (période de nidification, reproduction) et pendant l'exploitation, ... dérangement aussi des promeneurs qui viennent se ressourcer en forêt du Replaton, du Sapey, ... Le Replaton et sa forêt sont le poumon vert de notre ville de Modane...*
- 2. Impact négatif sur l'environnement visuel et dégradation d'un milieu naturel resté sauvage et intact jusqu'à ce jour : on continue de vouloir bétonner et apprivoiser la nature à qui mieux mieux.*
- 3. L'instabilité de la zone a-t-elle assez prise en compte ?*
- 4. Contrairement à ce qui a été dit dans certains commentaires, l'attractivité de notre territoire, c'est beaucoup plus l'aspect sauvage et authentique de la nature que son industrialisation à tout va (n'en a-t-on pas assez de tous ces territoires détruits par le Grand Projet Lyon-Turin ?). La plupart des touristes qui vient en Maurienne et Haute-Maurienne s'extasie beaucoup plus sur les territoires sauvages et authentiques que sur les constructions industrielles humaines ! Ce ne sont pas les barrages ou les centrales hydroélectriques qui*

attirent les touristes mais bien la faune, la flore, les paysages naturels, l'authenticité... Il n'y a qu'à voir les brochures touristiques de notre territoire

5. Quelle nature allons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants ? Bientôt, il ne restera plus de coins sauvages, la moindre petite parcelle de forêt, de campagne, de montagne sera bétonnée, apprivoisée, transformée au nom de notre sacro-sainte consommation. La meilleure solution ne serait-elle pas de réduire notre consommation électrique ?

6. A qui va profiter le "crime" ? Aux communes impactées puisqu'elles vont gagner "un pactole" pour l'exploitation de leurs cours d'eau ! Et les habitants (et consommateurs) de ces communes vont-ils y voir un avantage (électricité moins chère) ? J'émet des doutes sur ce dernier point...

7. Quel impact pour le ou les alpagistes qui viennent faire paître leurs troupeaux autour du ruisseau Saint-Bernard ? Encore un coup dur pour les éleveurs de nos montagnes !

7. D'après l'audit, les mesures compensatoires sont à revoir car insuffisantes. Qu'en est-il ? Parce qu'il y aura quand même 4000 mètres carrés de forêt détruite ! Rappelons que la forêt est le poumon de la Terre... à force de la détruire, nous détruisons notre oxygène !

8. Enfin, j'espère que ce projet a été bien étudié aussi, quand à son financement... Parce qu'il y a quelques années, on nous a promis un lieu d'exploitation d'énergie solaire au Replaton, les travaux ont commencé, des arbres ont été détruits, une friche a été installée (toujours pas remise en état actuellement)... et FAUTE DE FINANCEMENT, le projet a été abandonné, mais le mal était DÉJÀ fait !

Voilà mes humbles remarques de la part d'une habitante de Modane qui est écœurée, révoltée et en colère vis-à-vis de ce nouveau projet de destruction de la nature dans un environnement ou tout un chacun pouvait venir se ressourcer dans le calme !

Sur les Courriers, Notes , Documents graphiques: au nombre de 5 répertoriés de 1 à 4 et 4'.

Le document répertorié N°1 remis par M GAGNIERE Gilles le 22.10.2020 (Cf Observation N°6F) indique que le choix d'implantation de l'usine hydroélectrique ne paraît pas judicieux et préconise pour s'écarter de cette zone de danger potentiel selon lui de retenir la variante 3 du projet. En outre il évoque l'absence dans le dossier d'une présence ancienne de l'homme indiquant que tout au long du tracé de la conduite forcée on va cotoyer d'anciennes voies de communication attestées romaine, mérovingienne, carolingienne et royale.

Le courrier répertorié N°2 Remis le 28.10.2020 (hors permanence) émane de M Gérard GUILLAUD Dt: Modane. Ce dernier Président de l'Association locale et Départementale de pêche et siégeant dans les instances nationales, ancien élu Modanais s'inquiète des conséquences sur la faune piscicole induites par le projet. Il s'étonne du manque de concertation avec l'association locale de pêche qui représente 10% des ventes départementales soit 2400 cartes pour les cantons de Modane et Saint-Michel de Maurienne et met en avant certaines propositions notamment en matière d'enjeu de dévalaison. Enfin, il se félicite que le débit réservé soit fixé à 100l/S contre 75 initialement.

Le courrier répertorié N°3. Remis le 28.10.2020 (hors permanence) par Mme France NUER au nom de l'Association Foncière Pastorale Modane Périphérie. Dans celui-ci, la représentante de l'AFP s'étonne qu'aucun avis n'ait été demandé alors que cette association est en charge de l'exploitation des terrains pour le compte des propriétaires. Elle demande que SERHY INGENIERIE tienne compte des contraintes liées à l'activité agricole dans le secteur du projet en précisant certains points.

Les courriers N°4 et 4' en date du 28.10.2020 remis lors de la dernière permanence tenue le 30.10.2020 de 13h30 à 16h30 par Mrs BECT André et ZOPPI respectivement Président de l'Association « Les Prés de Paques » et membre, parlent d'un droit d'eau historique dont jouissent plusieurs riverains, droit qui a fait l'objet d'une reconnaissance sur le terrain le 3.6.2019 par SERHY INGENIERIE (Courrier N4'). Ces derniers demandent le maintien de la prise d'eau.

Sur le dossier mis à l'enquête publique: Le commissaire enquêteur s'interroge sur plusieurs points.

- a) le débit réservé initialement prévu à 75 l/s est porté à 100l/s. Ce changement a-t-il une incidence sur la production prévue de 4,25 Millions de Killowattheures?
- b) il est dit à plusieurs endroits de pièces différentes du dossier que la production permettrait de couvrir les besoins hors chauffage de 950 foyers, puis 1750. Quelle est la réalité?
- c) une étude Géotechnique de type avant-projet a été réalisée. Est-il prévu de faire procéder à une étude de type G2?
- d) comment est prévu le raccordement au réseau EDF?
- e) Il est fait mention à la page 2 de la pièce 3 à propos de l'usine (l'axe de la turbine) qu'elle serait implantée en rive droite du Saint-Bernard. Qu'en est-il vraiment?
- f) est-il prévu un bornage au niveau de la conduite forcée pour le repérage en cas d'incidents?
- g) concernant la justification de la libre disposition des terrains, une parcelle A163 (Autorisation de passage) sise sur la commune de Saint-André reste sans maître. La commune de Saint-André a-t-elle lancé une procédure d'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal comme l'a fait la commune de Modane pour la parcelle A n°824 pour régulariser . Ce point n'est-il pas de nature à créer un problème?

Enfin, il est à noter que le conseil municipal de MODANE réuni en séance le 26.10.2020 pour donner son avis sur le projet relatif à l'aménagement hydroélectrique sur le ruisseau du Saint-Bernard **s'est prononcé favorablement sous réserve que l'installation soit aménagée pour limiter le bruit à l'extérieur de la centrale.**

Remettons au Représentant du Maître d'ouvrage après avoir signé avec nous , une copie du Procès Verbal de synthèse accompagné de l'ensemble des copies des différentes observations et courriers, l'invitant à donner son avis et à répondre sur l'ensemble des différents points , à formuler ses éventuelles remarques ou suggestions dans les quinze jours suivant la date de notification .

Pour Le Maître d'ouvrage

Gilly-sur-Isère le 5.11.2020
Le Commissaire Enquêteur
MALET jean-françois

